

Document présenté à la CFVU du 3 mai 2018

Avenant au document de cadrage

Modalités de contrôle des connaissances en licence, licence professionnelle et master : (à compter de l'année universitaire 2018/2019)

2. Dispositions spécifiques à la licence

2.E) Modalités dérogatoires

Les parcours d'accompagnement conçus à l'attention des étudiants de L1 admis en « oui-si » ou assimilés, pourront déroger au niveau 1 des MCC. Ces adaptations seront précisées dans le niveau 2 ou le niveau 3 des modalités de contrôle des connaissances.